

SAVEURS D'AUTOMNE D'ONDES : 4 OCTOBRE 2026

REGLEMENT GENERAL

Chaque exposant doit être en mesure de présenter sa **carte nationale d'identité en cours de validité** et de pouvoir établir la provenance des produits qu'il présente s'il lui en est fait la demande par une autorité dûment mandatée.

Aucun stand de restauration ou de vente de boissons ne sera accepté en dehors de celui de l'organisateur.

Aucune vente de cucurbitacées ne sera autorisée en dehors de l'organisateur.

Emplacement minimum : 5 mètres

Les emplacements sont au prix de : > **3€ le mètre avec un minimum de 5 mètres pour le V.G**
> **30€ les 5 mètres pour les exposants foire.**

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Les réservations sont souscrites et acceptées pour la manifestation elle-même et **non pour un emplacement déterminé**, elles ne peuvent donner lieu à **aucune réserve de la part des exposants**.

Les inscriptions seront prises en compte par les organisateurs uniquement :

➤ Sur présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité (il en sera fait obligatoirement une copie recto/verso)

➤ Accompagné du règlement joint au bulletin de réservation

➤ Le respect de la date butoir qui sera le **jeudi 24 septembre 2026** dans la limite des places disponibles

MISE A DISPOSITION DES EMPLACEMENTS

Le Dimanche 4 octobre 2026, les exposants qui ne se seront pas manifestés auprès des organisateurs avant 9 heures verront leurs réservations annulées.

Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises aux organisateurs à titre d'indemnités.

Les annulations ne pourront être acceptées au-delà du mardi 30 septembre, date limite à laquelle aucun remboursement ne sera effectué.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que quiconque ne puisse réclamer une indemnisation d'aucune sorte.

ASSURANCE - RESPONSABILITE

Le comité organisateur est assuré quant à la responsabilité civile. En aucun cas, les organisateurs n'interviennent dans les assurances individuelles. Chaque exposant devra contracter à ses frais les assurances qu'il jugera utiles.

En aucun cas le comité organisateur ne sera rendu responsable des accidents de quelque nature que ce soit pouvant survenir aux exposants, aux objets exposés, pas plus qu'à ceux occasionnés aux tiers pendant les installations et les manutentions.

Le comité organisateur ne répond pas non plus des cas de force majeure : tempête, orages... ou tout autre événement imprévisible.

Les exposants renoncent expressément, du fait de leur admission, à tout recours contre le comité pour quelques dommages que ce soient et quelle qu'en soit la cause.

Mention « lu et approuvé, bon pour accord » à reproduire

Signature :

BULLETIN DE RESERVATION SAVEURS d'Automne d'ONDES

Dimanche 4 octobre 2026

A compléter et à renvoyer à : Comité des fêtes-MAIRIE- 1 rue de l'église - 31330 ONDES
Renseignements : 06 07 70 35 56

NOM : PRENOM :

ADRESSE : Code Postal : Ville : ☎ :

N° Carte identité : Délivrée le : à :

(obligatoire) : Joindre Copie CNI recto verso

DESIGNATION DES PRODUITS VENDUS :

(obligatoire)

Plaque minéralogique du ou des véhicules :

NOMBRE DE METRES: **X 3.00 euros =** **euros**

Emplacement minimum : 5 mètres

ATTESTATION sur l'HONNEUR : Je m'engage à participer qu'à 2 vide-greniers sur l'année civile **(obligatoire)**

Chèques établis à l'ordre du

Comité des fêtes D'ONDES

Pas de paiement, pas de réservation

*Ce bulletin peut être téléchargé sur le site internet de la
Mairie d'Ondes (Rubrique Associations- Comité des fêtes)*

www.mairie-ondes31.fr